



Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

2018-2023

Le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire

3 niveaux de mise en œuvre des politiques publiques

- 
- Le Programme National de Prévention des Déchets 2014-2020
 - Les Plans Régionaux de Prévention et Gestion des Déchets.
 - Les Programmes locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le cadre réglementaire

Les lois et les décrets qui s'y réfèrent

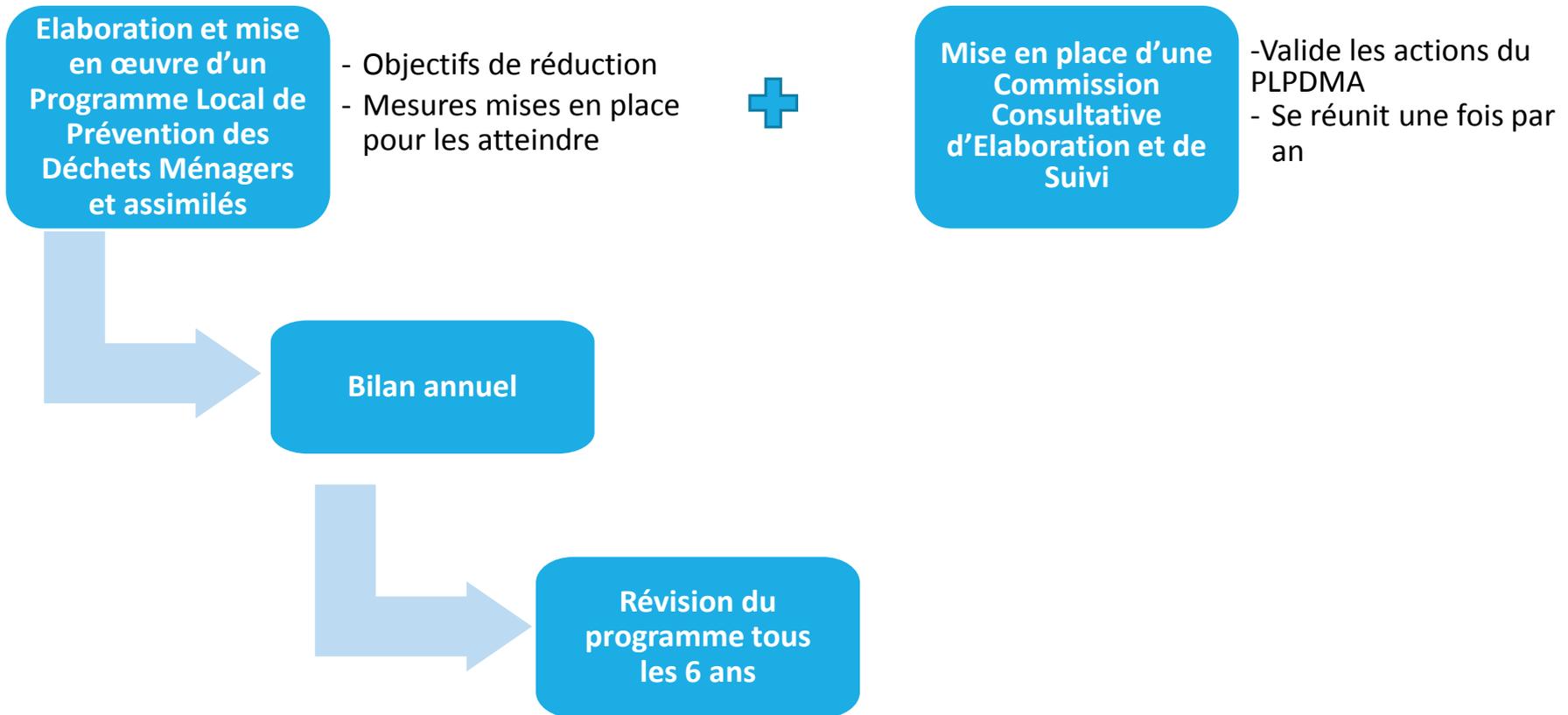
Décret n° 2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux Programmes locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

- Précise les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des PLPDMA.
- Institue la mise en place d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Loi n° 2015-991 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)

- Fixe de nouveaux objectifs :
 - Réduire de -10% les DMA à l'horizon 2020.
 - Valoriser 55% des déchets non dangereux en 2020 et 65% en 2025.
 - Réduire de 50% les quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025.

Les obligations et mise en œuvre pour les collectivités responsables de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés



Qu'en est-il sur le territoire de la
COBAS ?

Un territoire déjà engagé



➤ **2012-2016 : Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)** signé avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour une durée de 5 ans.

- **Objectif à terme** : réduire de 7% la production des Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)

Début du PLP : 386 kg d'OMA / hab. / an

Objectif à fin 2016 : 359 kg d'OMA / hab. / an

➔ *Rappel : OMA = Ordures Ménagères Résiduelles + Emballages recyclables + Verre.*

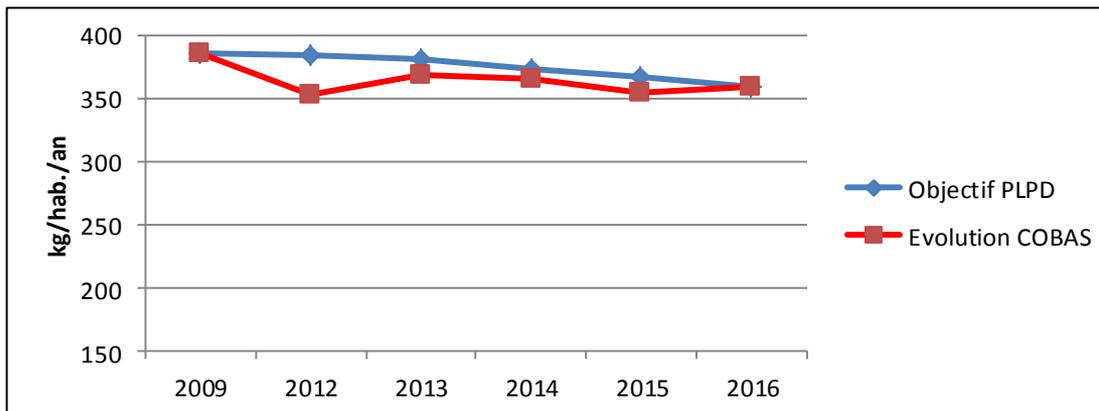
Les principales actions 2012-2016

1. Le compostage individuel et partagé.
2. La réduction des imprimés non sollicités et le dispositif STOP PUB.
3. La lutte contre le gaspillage alimentaire.
4. Les actions dans le domaine du réemploi.
5. Les achats éco responsables.
6. La sensibilisation des élèves par le biais du programme pédagogique.
7. Les déchets dangereux des ménages.

Des objectifs atteints à fin 2016

Objectif du PLP sur la diminution des OMA						
	Référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Ratio annuel d'OMA (kg/hab.)	386	384	382	374	366	359
Evolution en %		-0,5%	-1 %	-3 %	-5 %	-7 %

Evolution observée sur le territoire de la COBAS						
	Référence	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Ratio annuel d'OMA (kg/hab.)	386	354	369	366	354	359
Evolution en %		-8%	-4%	-5%	-8%	-7%



Une année de transition en 2017

➤ **Poursuite des actions engagées depuis 2012.**

➤ **Démarrage d'une nouvelle action.**

Diagnostic Environnement :

- **Objectif ?** *Accompagner les entreprises à mieux gérer leurs déchets et les rejets toxiques qu'ils produisent.*

- **Pour qui ?**

- Les entreprises du Nautisme (Marque Vague Bleue).
- Les métiers de bouche.

- **Avec qui ?** La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale délégation Gironde (CMARA).

Le rôle de la COBAS : venir en appui de la CMARA pour la réalisation de ces diagnostics, bonne connaissance des tonnages collectés dans les entreprises par le biais de la Redevance spéciale.

➤ **Lancement de l'élaboration du nouveau PLPDMA.**

Elaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2023

LES OBJECTIFS DE REDUCTION



➤ **Objectif national :**

➤ **Baisse de 10%** de la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2010 et 2020.

- Les DMA sont les **déchets collectés par la collectivité** dans le cadre de ses missions de service public :

Déchets collectés en
Porte à Porte
ou en apport volontaire

OMR

REC

DJ

Déchets occasionnels
Encombrants
Apports en déchèterie

Collecte spécifique
(Pile, textile..)



Ne sont pas concernés : les gravats, l'amiante et les déchets amenés en déchèterie professionnelles.

➤ Sur notre territoire, l'objectif national correspondrait à une baisse des DMA de 7 kg/hab./an.

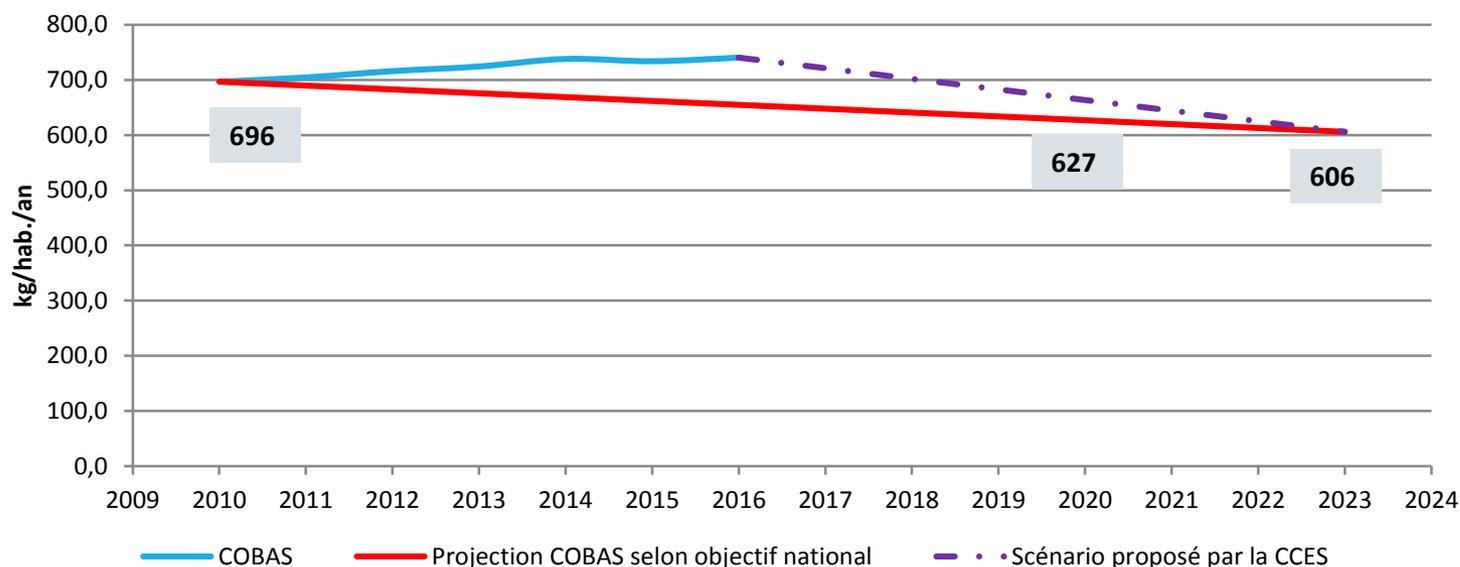
➤ 2010 : 697 kg/hab./an.

➤ 2020 : 627 kg/hab./an.

➤ 2023 : 606 kg/hab./an.

Evolution des DMA depuis 2010 sur le territoire de la COBAS

► Situation en 2016 : 740,1 kg/hab./an à savoir + 7,3 kg/hab./an depuis 2010



► Scénario proposé par la CCES :

- Rattrapage à l'horizon 2023 des objectifs nationaux définis en 2010 à la fin du programme soit environ **- 19 kg / hab./ an.**

Proposition d'actions à mener

6 axes de travail en adéquation avec le PNGD*

Axe 1

Sensibilisation autour de la thématique de la prévention

Axe 2

Gestion des biodéchets et lutte contre le gaspillage alimentaire

Axe 3

Mise en place d'actions favorisant la consommation responsable

Axe 4

Accompagnement des entreprises à la réduction des déchets

Axe 5

Réduction de la consommation de papier

Axe 6

Eco exemplarité de la collectivité et des communes adhérentes

**Plan National de Gestion des Déchets*

Axe 1 :

Sensibilisation autour des thématiques de la prévention

Objectif :

Communiquer et sensibiliser les usagers sur la prévention des déchets au travers de différentes actions.

Thématiques

Les actions de sensibilisation pendant la SEDD* et la SERD**

La prévention sur les événements du territoire

La prévention auprès des résidences, établissements de tourisme et associations

La prévention au travers du programme pédagogique

- **Cibles :** les ménages, les acteurs publics, les associations, les établissements scolaires..
- **Propositions d'actions à mener :**
 - Mettre en place des opérations témoins et communiquer sur les bonnes pratiques.
 - Proposer des outils aux associations qui souhaitent organiser un événement « éco responsable ».
 - Organiser des ateliers pendant la SEDD et la SERD.
 - Proposer un programme pédagogique en adéquation avec les programmes de l'éducation nationale.
- **Exemples d'indicateurs de suivi :**
 - Nombre d'évènements concernés.
 - Nombre de personnes sensibilisées.

*Semaine Européenne du Développement Durable

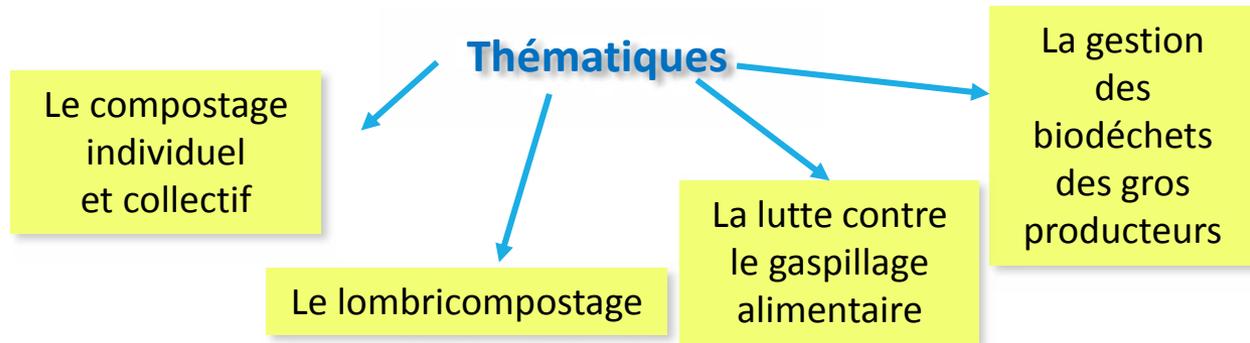
**Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Axe 2 :

Gestion des biodéchets et lutte contre le gaspillage alimentaire

Objectif :

Diminuer la part fermentescible des ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets verts collectés en porte à porte ou en déchèterie.



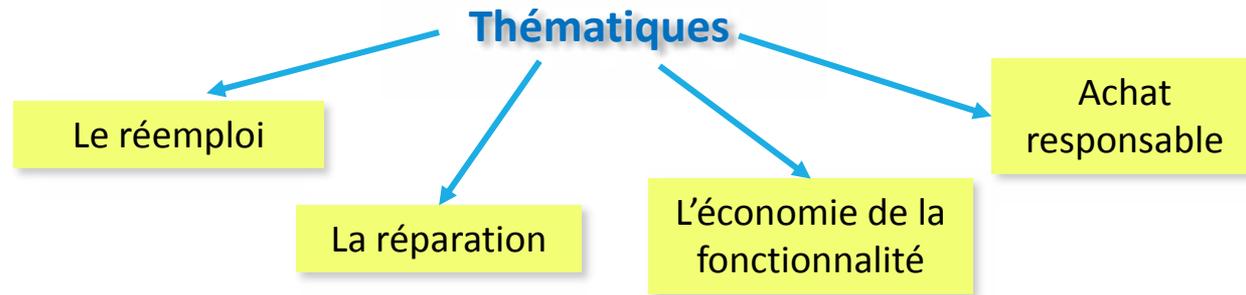
- **Cibles :** les ménages, les acteurs publics, les acteurs de la restauration collective, les assujettis à la redevance spéciale
- **Propositions d'actions à mener :**
 - Continuer les formations de Guides Composteurs.
 - Développer le compostage collectif.
 - Favoriser la mise en place d'un réseau d'acteurs concernés par la lutte contre le gaspillage alimentaire.
 - Sensibiliser les acteurs de la restauration collective.
 - Développer l'usage du sac à emporter ou gourmet bag.
- **Exemples d'indicateurs de suivi :**
 - Quantité de déchets verts collectés.
 - Nombre de foyers engagés dans le changement de comportement.
 - Quantité d'OMR évitées.

Axe 3 :

Mise en place d'actions favorisant la consommation responsable

Objectif :

Continuer et renforcer les actions dans le domaine du réemploi, de la réparation, des achats responsables...



- **Cibles :** les ménages, les acteurs du réemploi.
- **Propositions d'actions à mener :**
 - Soutenir le développement du réemploi.
 - Encourager les dispositifs de consigne d'emballages.
 - Sensibiliser les ménages à l'achat en vrac.
 - Inciter les grandes surfaces à diminuer leurs emballages.
- **Exemple d'indicateurs de suivi :**
 - Quantité d'objets évités par famille de produits.
 - Changement de comportement : nombre de foyers ayant recours à un système de consigne.

Axe 4 :

Accompagnement des entreprises à la réduction des déchets

Objectif :

Accompagner les entreprises souhaitant adopter une démarche de réduction de leurs déchets.



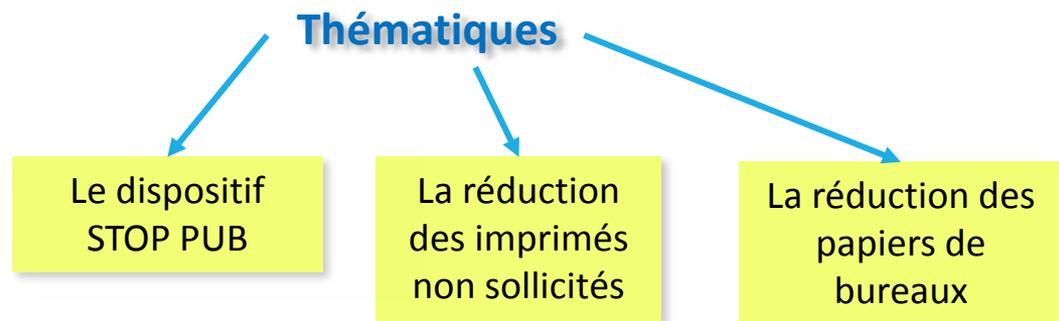
- **Cibles :** les entreprises du nautisme, les métiers de bouche et autres professionnels dont la collecte est assurée par la COBAS.
- **Propositions d'actions à mener :**
 - Diagnostic Environnement pour l'obtention de la marque Vague Bleue avec la CMARA.
 - Diagnostic pour les métiers de bouches avec CMARA.
 - Sensibiliser les entreprises à la prévention des déchets, en abordant la notion de « coûts complets ».
 - Mettre en place des actions pour réduire les déchets marins.
- **Exemples d'indicateurs de suivi :**
 - Optimisation de la collecte.
 - Taux de valorisation et baisse des quantités produites.

Axe 5 :

Réduction de la consommation de papier

Objectif :

Diminuer la part des magazines et publicités dans les déchets recyclables ainsi que toute autre production de papier.



- **Cibles :** Le grand public, les distributeurs, les grandes et moyennes et grandes surfaces, les administrations publiques.
- **Propositions d'actions à mener :**
 - Continuer la diffusion du STOP PUB.
 - Etablir un diagnostic des administrations publiques du territoire.
- **Exemples d'indicateurs de suivi :**
 - Quantité de papiers collectés séparément.
 - Quantité de déchets papiers évités en ramette / agent.

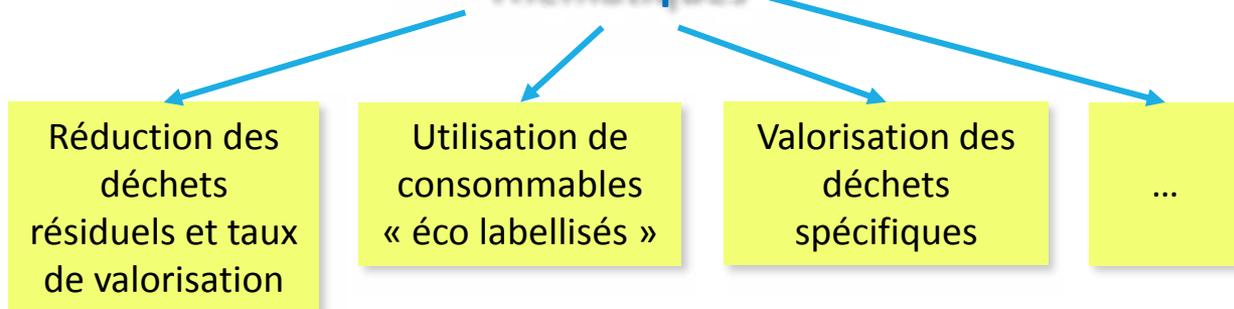
Axe 6 :

Eco exemplarité de la collectivité et des communes adhérentes

Objectif :

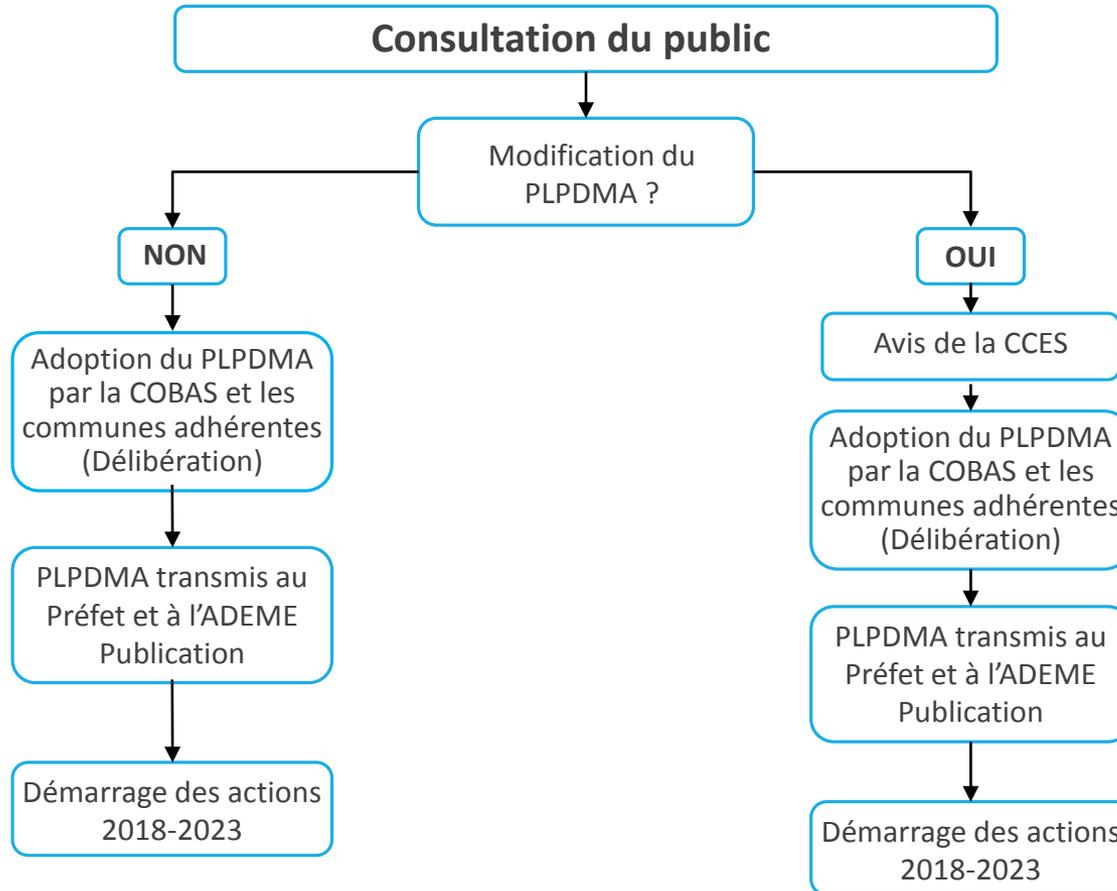
Adopter une démarche
éco exemplaire.

Thématiques



- **Cibles :** Les services de la collectivité, les communes adhérentes.
- **Propositions d'actions à mener :**
 - Etablir un diagnostic des déchets des administrations publiques et de leurs établissements.
 - Sensibiliser les agents à la prévention des déchets.
 - Renforcer et systématiser une politique d'achat éco responsable au sein de la collectivité.
 - Adopter une démarche systématique de dématérialisation des documents.
- **Exemples d'indicateurs de suivi :**
 - Part des achats éco-responsables de la collectivité.

Etapes à venir



Des suggestions ?
Des questions?

prevention@agglo-cobas.fr